

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2021**

Le dix juin deux mille vingt et un à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Maire.

Date de la convocation : 3 juin 2021

PRESENTS : Christelle BATAILLER, Georges BUISSON-RIEUX, Elodie DOMINJON, Pascal DOMPNIER, Cécile ELIN, Frédéric FLORES, Nicolas LAMBERT, Roland MOLLARET, Aimie PASCHAL, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Pascal SIBUE, Stéphane TRUCHET.

ABSENTS : Fernand AUGERT (procuration à Georges BUISSON-RIEUX)

NOMBRE DE MEMBRES : ⇨ Afférents au conseil municipal : 15

⇨ En exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 15 - Procuration : 1

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie RONCO

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2021.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant les dates des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin prochain.

1- Demande de levée de réserve sur les parcelles n°AD48 et AD116 par les conjoints COVAREL Jean et Marie-Françoise.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de M. Jean COVAREL et Mme Marie-Françoise COVAREL demandant la levée de réserve sur les parcelles suivantes :

AD48 : emplacement réservé n°21, gare d'arrivée de remontée mécanique

AD11 : emplacement réservé n°20, liaison de ski

Après concertation avec les élus, Monsieur le Maire précise que les projets de ces emplacements ne sont pas abandonnés et qu'ils pourraient être mis en place prochainement.

Toutefois, une réflexion est engagée autour de cette levée.

Vote : Contre à l'unanimité

2- Approbation de la modification des statuts de la 3CMA pour modifier le paragraphe « Transport » par le libellé « Transport et Mobilité »

Monsieur le Maire fait lecture du projet de modification des statuts de la 3CMA concernant le transfert de la compétence « Transport » à la région.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la 3CMA.

Vote : Pour à l'unanimité

3- Ouverture des remontées mécaniques 6 jours sur 7.

Monsieur le Maire fait lecture de la « convention d'expérimentation » proposée par la SOREMÉT pour l'ouverture des remontées mécaniques 6 jours sur 7 pendant la saison estivale.

Il est convenu que l'expérimentation dure une saison, du lundi 12 juillet 2021 au jeudi 26 août 2021, soit 7 semaines.

Durant cette période, le télésiège Médaille d'Or sera ouvert au grand public du samedi au jeudi (fermeture le vendredi) de 10h à 16h sans coupure.

Dans l'hypothèse où les Parties feraient le choix de reconduire l'expérimentation pour les années futures, un avenant au contrat de délégation de service public devra être envisagé.

Les parties ont convenu des conditions financières suivantes :

Un principe de « partage » des gains et pertes liés à cette expérimentation calculée sur la base d'un chiffre d'affaires de référence de 40.000 € HT, de sorte à ce que :

Si le chiffre d'affaires est compris entre 40.000 € HT et 98.000 € HT, les parties partagent les pertes à hauteur de 50 % chacun de la somme comprise entre 40.000 € HT et 98.000 € HT,

Si le chiffre d'affaires est supérieur à 98.000 € HT, les parties partagent les recettes à hauteur de 50 % de la somme au-delà de 98.000 € HT

Si le chiffre d'affaires est inférieur à 40.000 € HT, les parties partagent la perte à hauteur de 50 % entre 40.000 € HT et 98.000 € HT, les sommes en-dessous de ce montant sont 100 % assumées par la SOREMET

La répartition aura lieu après la fin de la saison d'été 2021 après fourniture par la SOREMET d'un état des ventes détaillés avec le chiffre d'affaires réalisé chaque jour et chaque semaine.

Vote : Pour à l'unanimité

4- Information SIVU de l'Ouillon - Office de tourisme Intercommunal

Stéphane TRUCHET, adjoint au maire informe le conseil municipal que l'EPCI office de tourisme intercommunal du SIVU de l'Ouillon recrute un directeur.

5- Demande sentiers du « Bureau Montagne »

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par le « Bureau Montagne » informant des problèmes rencontrés chaque année au sujet des chiens de protection de troupeaux sur certains secteurs. Ces chiens sont agressifs et les clients ont peur. Les membres du Bureau Montagne souhaitent une concertation avec les agriculteurs qui ont besoin de protéger leurs troupeaux.

Monsieur le Maire explique qu'une réunion avec l'ensemble des agriculteurs de la commune a eu lieu le matin même avec des élus de la commune.

L'échange a été intéressant et apprécié. Nicolas LAMBERT et Aimie PASCHAL se sont portés volontaires pour référencer : les zones, les noms des agriculteurs et le nombre de chien de protection pour pouvoir avertir et organiser le passage des vacanciers.

Des aides et subventions de la région sont possibles.

Une réflexion sur les chemins et sentiers est lancée.

6- Evènementiel commune/Office de tourisme

Nicolas LAMBERT, conseiller municipal, rappelle les événements de l'été organisés par l'Office de Tourisme de La Toussuire et les événements organisés sur le village :

- Toussuire Summer Park du 18 juillet au 8 août
- Festival du Rire du 11 au 16 juillet
- Semaine Trail du 17 au 23 juillet
- Fête à Fontcouverte les 24 et 25 juillet
- Semaine Zen du 24 au 30 juillet
- Semaine médiévale du 31 juillet au 6 août
- Festival « Le spectacle est dans la rue » du 8 au 13 août
- Le Far West à La Toussuire le 15 août
- Semaine de la gastronomie du 14 au 20 août
- Semaine de la Danse du 21 au 27 août
- La carte Pass'Partout permet de régler ses activités sans argent et de bénéficier de promotions.
- Evènement cyclistes de l'été 2021 : trilogie de Maurienne le 11 juillet, Grimpée cycliste le 1^{er} août, Tour de Savoie Mont-Blanc le 8 août et le Tour de l'Avenir le 22 août.

Tous les renseignements sont disponibles auprès de l'Office de Tourisme de La Toussuire.

Des projets pour l'hiver 2021-2022 ont en cours de réflexion.

7- Taxe de séjour – tarifs et simplifications des dates de déclaration et de paiement

Stéphane TRUCHET, adjoint au Maire propose de revoir les dates de déclaration et de paiement de la taxe de séjour, ainsi que les tarifs pour les catégories 4, 5 étoiles et les palaces.

Ces modifications seront effectives à partir de l'année civile 2022.

Dates de déclaration et de paiement :

-Au plus tard le 30 avril pour des séjours se terminant entre le 15 septembre de l'année n-1 et le 29 avril de l'année n

-Au plus tard le 15 septembre pour des séjours se terminant entre le 30 avril de l'année n et le 14 septembre de l'année n

Tarifs applicables :

Inchangés pour toutes les catégories sauf 4-5 étoiles et palace qui passent au plafond comme toutes les autres catégories soit :

- 4 étoiles : 2,30€

- 5 étoiles : 3,00€

- Palace : 4,20€

Hors taxe départementale de 10%.

Le conseil, après avoir délibéré, accepte ces modifications concernant la taxe de séjour à partir de 2022.

Vote : Pour à l'unanimité

Stéphane TRUCHET précise que le recrutement d'un contrôleur sera indispensable pour les prochaines années.

8- Règlement de voirie

Sébastien ROSSAT, adjoint au Maire, informe le conseil municipal qu'un règlement de voirie est en cours de rédaction. Ce règlement permettra aux entreprises de travaux publics de réaliser des travaux sur la voie publique selon des directives précises et unifiées.

Le projet est disponible en mairie et sera présenté au conseil dès qu'il sera finalisé.

9- Demandes d'utilisation du domaine public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes d'occupation du domaine public par :

- CLUB SPEEDBELLES'AIR : accord pour l'autorisation de survol de la commune en parapente
- BONNEL Alexis : utilisation de la parcelle communale pour l'installation des jeux gonflables : montant 800 € selon la délibération du 12 novembre 2020.
- M. RENAUDIN Cyril et Melle BERGOUGNOUX Andrey – gérant de LUNENZ EAU PARK : utilisation de la parcelle 516 communal pour la période estivale 2021 : montant forfaitaire de 1.000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **ACCEPTÉ** l'occupation du domaine public pour les activités ci-dessus et **CHARGE** le maire de signer les conventions d'occupation et d'en assurer le suivi.

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par convention signée le 21 décembre 2020 entre la commune et M. Hervé MARTIN de SAVOIE BALLON, il avait été prévu une indemnité d'occupation d'un montant de 600 €.

Compte tenu de la crise sanitaire et de la fréquentation touristique, il propose de réduire cette indemnité d'occupation et de la porter à 150 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réduction de cette indemnité d'occupation et charge le Maire d'effectuer cette réduction

Vote : Pour à l'unanimité

10- Approbation de la délibération sur l'instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Une délibération a été demandé par la trésorerie de St Jean de Maurienne pour mettre à jour l'attribution des heures supplémentaires en fonction des grades des agents.

Vote : Pour à l'unanimité

11- Approbation des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion.

Sébastien ROSSAT, adjoint au maire et Vice-Président en charge du personnel, expose à l'assemblée : La loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités de définir des lignes directrices de gestion. « La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines définit les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité, compte-tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. »

Les lignes directrices de gestion relatives à cette stratégie pluriannuelle doivent être appréhendées comme des orientations à mettre en place sur le long terme, à savoir toute la durée du mandat. Leur

élaboration permet de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

La commune de FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE a développé une stratégie de gestion des ressources humaines qui contribue à soutenir le besoin opérationnel d'adaptation permanente des services et des agents, aux missions qui leur sont confiées et au regard des politiques publiques de la commune. Ces lignes directrices de gestion ont aussi pour finalité de fixer les orientations générales, en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Elles précisent les orientations et les critères généraux pris en compte pour les promotions et avancements, ainsi que les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents.

Conformément à l'article 16 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019, le projet des lignes directrices de gestion a été présenté en séance du Comité technique du Centre de Gestion de la Savoie lors de sa séance du 6 mai 2021 et a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal prend acte des lignes directrices de gestion telles que fixées par l'annexe ci jointe et ce, pour la durée du mandat

Vote : Pour à l'unanimité

12- Approbation de l'avenant n°1 à la convention de portage financier du projet d'aménagement d'un lotissement au lieu-dit « La Rochette ».

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 septembre 2019, le Conseil Municipal avait approuvé la convention d'intervention et de portage foncier entre la commune et l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie qui est chargé d'assurer une mission de maîtrise foncière visant à acquérir des biens immobiliers dans le périmètre définis par la commune.

Plusieurs terrains ont déjà été acquis par l'EPFL depuis le 09/03/2021, c'est pourquoi il est nécessaire que dans le cadre de ces premières acquisitions de signer un avenant financier n° 1 à la convention de portage qui précise les modalités de remboursement à l'EPFL et le taux de portage qui commenceront le 09/03/2022 pour un montant de 3.845,55 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré APPROUVE cet avenant et CHARGE le maire de le signer et de prévoir cette somme au budget 2022.

Vote : Pour à l'unanimité

13- Demande de subvention d'un club sportif non votée lors de l'attribution des subventions annuelles.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention pour un enfant fréquentant le club sportif « Sybelles Equitation ».

Il rappelle les règles de versement : l'enfant doit être domicilié dans la commune et avoir moins de 16 ans. Il est attribué 50 € par enfant et s'il y a qu'un enfant par club c'est 100 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une somme de 100 € au club « Sybelles Equitation » et charge le Maire de verser cette subvention.

Vote : Pour à l'unanimité

14- Prise en compte de la démission de M. Pascal SIBUE de son poste de titulaire au SIDEL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la démission de Monsieur Pascal SIBUE de son poste de titulaire au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EDIOULAZ (SIDEL).

En effet, de nouvelles attributions au profit du SIDEL et notamment la prise de la compétence « scolaire » fait qu'il serait souhaitable que la personne titulaire au SIDEL soit la même personne qui s'occupe de la commission scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte la démission de M. Pascal SIBUE et désigne Mme Christelle BATAILLER, représentant titulaire au SIDEL.

15- Information sur le projet de réalisation de la déviation de la RD78 – arrêté du Préfet.

Monsieur le Maire fait lecture de l'arrêté préfectoral du 11 mai 2021 portant déclaration d'utilité publique du projet de réalisation d'une déviation de la RD78 située au chef-lieu.

Cet arrêté fait suite à l'enquête publique réalisée du 16 novembre au 18 décembre 2020.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet de déviation de la RD78, assorti d'une réserve, non sur l'ensemble du projet mais sur la nécessité de réduire les nuisances pour les consorts Bouttaz. Il a également émis deux recommandations destinées à réduire ces nuisances.

16- Demande de location du chapiteau été de La Toussuire

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de location du chapiteau été de La Toussuire de Mme Elodie ROCHAT pour le weekend du 26 au 27 juin 2021. Cette demande étant exceptionnelle, le maire précise qu'il est nécessaire de fixer le prix de cette location.

Après avoir délibéré, le conseil municipal s'accorde pour fixer le tarif de location à 500€ pour le weekend du 26 au 27 juin 2021.

Vote : Pour à l'unanimité

17- Achat d'un véhicule pour le service technique

Pascal DOMPNIER, adjoint aux travaux présente au Conseil Municipal la nécessité d'acheter un véhicule pour les services techniques car le parc automobile vieillit.

Un devis a été réalisé par l'établissement ALPETTAZ pour un montant de 8.771 € ht.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte l'achat de ce véhicule et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cet investissement.

Vote : Pour à l'unanimité

Sébastien ROSSAT, adjoint au maire informe le conseil municipal que, pour les mêmes raisons, la commune devra prochainement faire l'acquisition d'un véhicule type « Pick up ».

18- Demande de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire fait état du projet immobilier de la société BNB Concept sur le bâtiment « Thibault » en face de l'office de tourisme. Le promoteur demande une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (règlement UB6) relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, afin de pouvoir réaliser le projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré ne souhaite pas de modification du règlement UB6 du PLU

Questions diverses :

- Elodie DOMINJON BUTTARD, conseillère municipale, souhaite informer le conseil qu'un niveau de la sortie de « Pierre Pin Dessus » la visibilité n'est pas optimale, notamment à cause du panneau en bois. Pascal DOMPNIER, maire adjoint, propose de se rendre sur place pour voir quelle solution la commune peut apporter.
- La 3CMA propose aux habitants des « chèques cultures » et/ou « chèques sports » d'une valeur de 68 €, ils servent à financer une activité ou une adhésion auprès des associations ou structures partenaires du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
Les demandes sont à déposer au CIAS.

Modalités et renseignements sur la page <https://www.coeurdemaaurienne-arvan.com/vos-services/enfance-jeunesse-et-action-sociale/action-sociale/pour-les-familles/>

Levée de la séance à 20h20

Le Maire,

Bernard COVAREL

